



# Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Version débattue le 5 septembre 2023  
en conseil communautaire

## SOMMAIRE

---

|                   |   |
|-------------------|---|
| INTRODUCTION..... | 2 |
|-------------------|---|

### ► ORIENTATION 1 ◀ ..... 4

|                           |   |
|---------------------------|---|
| □ COMBIEN ? .....         | 5 |
| □ COMMENT ? .....         | 5 |
| □ QUOI ? POUR QUI ? ..... | 6 |
| □ OÙ ? .....              | 6 |

### ► ORIENTATION 2 ◀ ..... 8

|                                                                |    |
|----------------------------------------------------------------|----|
| □ MODERNISATION DE L'HABITAT ANCIEN, TANT PUBLIC QUE PRIVE ... | 9  |
| □ VALORISATION URBAINE ET VILLAGEOISE .....                    | 9  |
| □ ENJEUX CONTEMPORAINS .....                                   | 10 |

### ► ORIENTATION 3 ◀ ..... 12

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| □ ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES..... | 13 |
| □ TOURISME .....                     | 13 |
| □ COMMERCE ET SERVICES .....         | 13 |
| □ AGRICULTURE & FORÊT .....          | 14 |

### ► ORIENTATION 4 ◀ ..... 16

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| □ NATURE & GRAND PAYSAGE .....      | 17 |
| □ ENVIRONNEMENT .....               | 17 |
| □ RISQUES & NUISANCES .....         | 18 |
| □ MONDE AGRICOLE ET FORESTIER ..... | 18 |

|                                               |    |
|-----------------------------------------------|----|
| □ ENERGIE, CLIMAT ET GESTION DES DECHETS..... | 19 |
| □ TRANSITION ENERGETIQUE .....                | 19 |
| □ GESTION DES EAUX.....                       | 19 |

### ► ORIENTATION 5 ◀ ..... 21

|                                            |    |
|--------------------------------------------|----|
| □ SERVICES PUBLICS .....                   | 22 |
| □ MOBILITES.....                           | 22 |
| □ PETITE ENFANCE & ENFANCE / JEUNESSE..... | 22 |
| □ SANTE & SOLIDARITE .....                 | 22 |
| □ SPORTS & CULTURE.....                    | 22 |



# INTRODUCTION

---

## 1.1. Contexte législatif et réglementaire

A partir des éléments de synthèse du diagnostic territorial figurant dans le rapport de présentation du PLUiH, les élus communautaires ont défini des objectifs d'organisation, de protection et de mise en valeur ou de développement de leur territoire, ils ont ainsi exprimé un projet global pour le territoire des Vosges Côté Sud Ouest.

La Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest a souhaité mettre en place un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUiH)**. Le PLUiH est un document d'urbanisme et de planification qui permet la mise en cohérence des politiques publiques territoriales. Une fois en vigueur, ce document unique remplacera les documents d'urbanisme locaux.

Le PLUi, socle commun à toutes les communes membres, sera une traduction réglementaire d'un projet de territoire permettant de réfléchir sur des outils à mettre en place pour un aménagement du territoire intercommunal plus cohérent et coconstruit. Ce document traduira des objectifs communautaires sans gommer les spécificités des communes et sans freiner les projets communaux mais plutôt en les coordonnant de manière cohérente et globale.

Le « H » de PLUiH renvoie au volet « Habitat ». En effet, les élus ont décidé d'intégrer le Programme Local de l'Habitat dans le PLUiH. Ce document planifie donc également la politique de la CCVCSO dans ce domaine. Concrètement, cela signifie que le document d'urbanisme va aussi fixer des objectifs de construction de logements sur le territoire. Bien que le PLUi ne soit pas « D » et qu'il n'intègre pas de Plan de Déplacement Urbain (PDU), la dimension « Déplacements » n'a pourtant pas été omise et la question des mobilités a été abordée et intégrée pleinement à la réflexion.

## 1.2. Définition et contenu du PADD

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** est l'énoncé de la politique générale de la Communauté de Communes des Vosges Côté Sud Ouest et de ses 60 communes membres sur les thèmes qui touchent à l'organisation de l'espace ou qui peuvent avoir une incidence sur celle-ci. Il est conçu comme l'expression directe du Conseil Communautaire devant la population. Il sera ensuite traduit dans le règlement et les documents graphiques et éventuellement complété par des orientations d'aménagement sectorielles et thématiques.

Le contenu du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dit PADD, est défini dans l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme. Il définit :

**1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;**

**2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.**

Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Il peut prendre en compte les spécificités des différentes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il couvre une communauté de communes. Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés.



### 1.3. Le PADD, un projet

Le PADD, traitant de la globalité du territoire, est un projet d'ouverture qui impose de traiter différemment le développement du territoire : il requiert une approche globale et durable. Cette approche doit se construire autour d'un maximum de dialogue partenarial et de concertation. Il s'agit d'aboutir à un projet collectif. Le PADD exprime ainsi une vision multidimensionnelle et prospective.

Il faut concevoir une dynamique urbaine qui intègre des dimensions multisectorielles. Cette vision globale doit donc s'inscrire dans une démarche concertée entre les différents partenaires (autorités compétentes en matière de transports, de logements...) et la population auprès de laquelle il faut tenter de recueillir un consensus le plus large possible.

L'élaboration du PADD ne peut se concevoir que par étapes concertées permettant de dégager une vision partagée sur le devenir du territoire.

L'ambition de donner un caractère prospectif au document d'urbanisme qui auparavant était réglementaire (post-loi Urbanisme et Habitat de 2003), doit s'accompagner d'un changement dans les méthodes de travail.

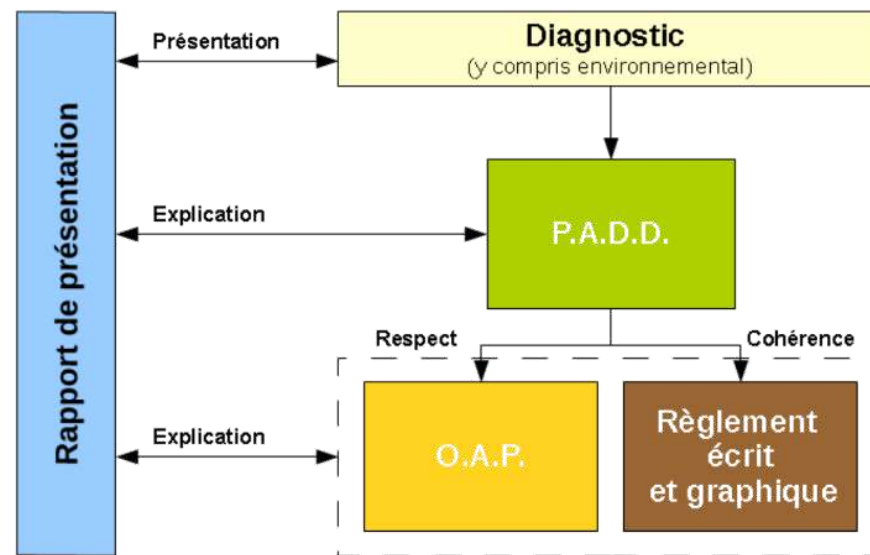
Un projet de territoire engage la Communauté de Communes sur le long terme, aussi il est nécessaire d'associer pour son élaboration les personnes concernées (institutionnels, partenaires et territoires voisins...) afin d'aboutir à un projet partagé et légitimé.

### 1.4. Portée juridique

Le PADD se conçoit comme une action globale et négociée pour assurer un développement et un aménagement durable articulant l'ensemble des composantes urbaines.

Depuis la loi Urbanisme et Habitat de 2003, le PADD n'est plus opposable aux permis de construire (en revanche les orientations d'aménagement et le règlement doivent être cohérents avec lui).

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables a désormais pour fonction exclusive de présenter concrètement le projet intercommunal pour les années à venir. C'est un document simple, accessible à tous les citoyens, qui permet un débat clair en Conseil Communautaire.



Le PADD garde une place capitale :

- La démarche d'élaboration d'un projet global à l'échelon intercommunal avant la définition des règles techniques est une garantie de qualité.
- Le débat en Conseil Communautaire sur ce Projet de Territoire est une garantie de démocratie.
- Il est la clef de voûte du PLUI : les pièces du PLUI qui ont une valeur juridique (Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement) doivent être cohérentes avec lui et en découler.





## ► ORIENTATION 1 ◀

---

*Les Vosges Côté*

*« Nature et forêt, territoire attractif et identitaire »*





## ► ATTRACTIVITE, AMBITION DEMOGRAPHIQUE, ARMATURE TERRITORIALE ET BESOIN EN HABITAT ◀

Une ambition pour répondre à la réalité des besoins liés à l'habitat, définie autour de 4 questions :

### ❑ COMBIEN ?

---

Objectif : **maintenir la démographie à 11 900 habitants en 2034 (idem 2019).**

Limiter le départ des jeunes et amorcer **l'envie de venir ou de revenir vivre** sur le territoire.

Maintenir et attirer de **nouveaux ménages actifs.**

Enrayer la baisse de la taille des ménages en la maintenant à moyen terme à **2 personnes par foyer.**

Estimer le besoin en logements sur la période 2023/2034 à 300 / 320 logements pour le desserrement des ménages et 90 / 100 logements pour le renouvellement du parc (0,1%/an).

**= 390 à 420 logements, soit 32 à 35 logements par an.**

### ❑ COMMENT ?

---

Mobiliser 3 piliers :

- ✓ **Réduction de la vacance** (260 logements vacants à récupérer)
- ✓ **Redéploiement du bâti ancien** (30 logements à transformation)
- ✓ **Constructions neuves** (100 logements : dents creuses en priorité)

**= 390 à 420 réponses-logements**

S'appuyer sur les **opérations de restructuration urbaines** (Petites Villes de Demain : Darney, Monthureux-sur-Saône et Lamarche) pour assurer des réponses de qualité dans les enveloppes urbaines et villageoises.



## ❑ QUOI ? POUR QUI ?

---

Mettre en place un **parcours résidentiel évolutif** et en assurer la continuité grâce au logement locatif.

Adapter **les réponses-logements** aux **besoins actuels et de demain** (normes de confort, typologies ...), notamment face aux besoins liés au vieillissement, au handicap, au maintien des jeunes, des apprentis, des jeunes salariés, des personnes en formation et des mineurs non accompagnés, à leur sortie de la structure d'accueil.

Répondre aux ménages confrontés à des **situations d'habitat complexes ou inadaptées** (mal logement, sur et sous-occupation, besoin d'adaptation ...)

Limiter les **décalages entre l'offre et l'évolution des besoins** des ménages.

Offrir des **logements accessibles financièrement**, adaptés aux niveaux de revenus, en locatif et en accession.

Mettre en place un **observatoire de l'habitat et du foncier** pour **suivre la réalité** et l'évolution des besoins.

## ❑ OÙ ?

---

Spatialiser l'ambition en matière d'habitat selon **l'armature territoriale**.

Organiser le développement de l'offre en habitat selon les **secteurs** et les **bassins de vie** définis dans l'armature territoriale.

Articuler le développement des logements en fonction de **l'offre** d'équipements, de commerces et services existante ou à venir.

Mettre en avant des **pôles hiérarchisés** dans l'armature territoriale :

- 1- **Pôle de vitalité central autour de Darney et Monthureux**
- 2- **Pôle de rayonnement autour de Lamarche, Martigny, Damblain et Villotte**
- 3- **Pôle d'attractivité résidentielle vers Vittel / Contrexéville**
- 4- **Pôle d'attractivité résidentielle vers Épinal**
- 5- **Pôle historique et touristique autour de Châtillon-sur-Saône, Les Thons et Godoncourt**



## LEGENDE

 Périmètre du territoire intercommunal

 Bourg centre

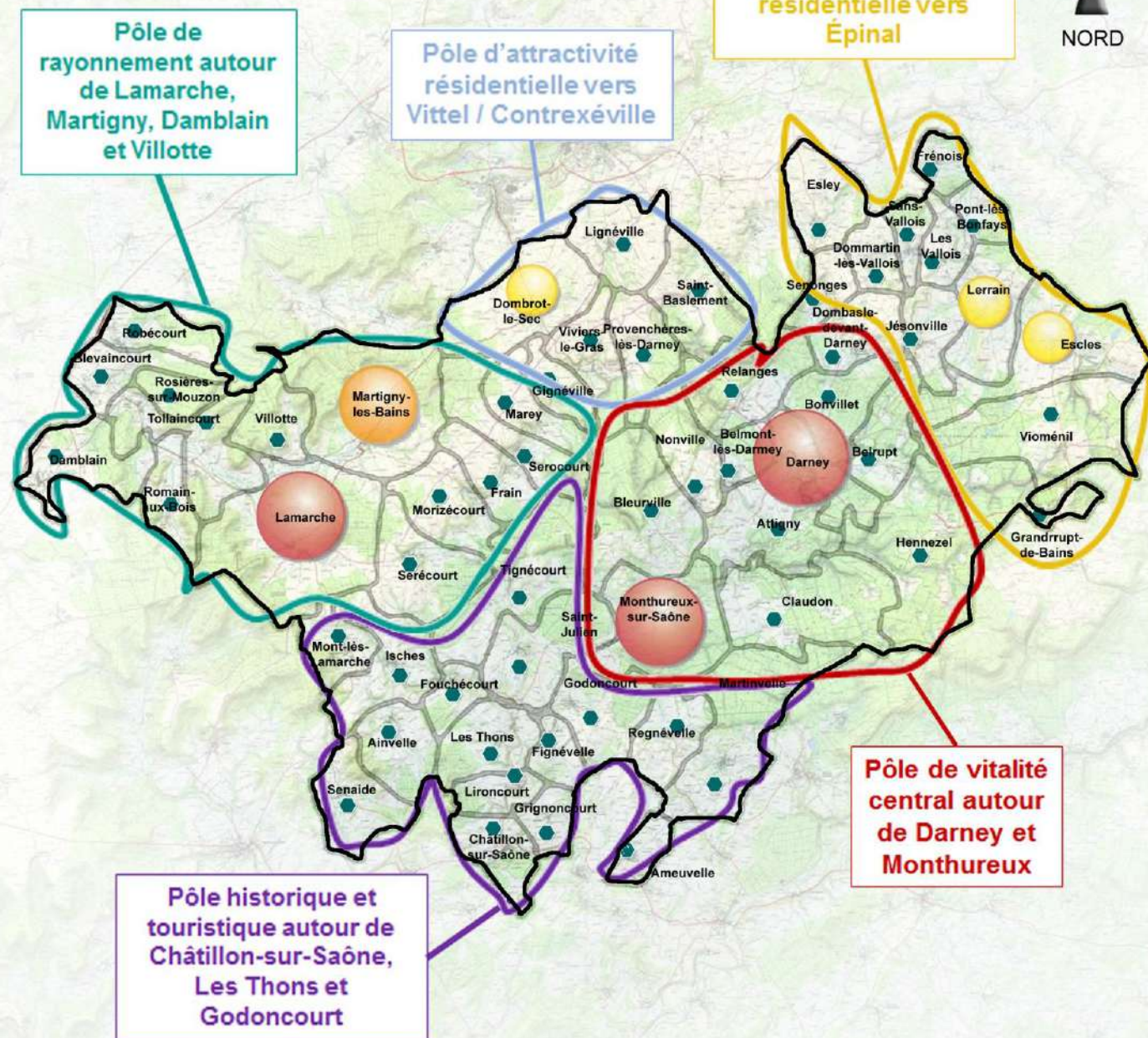
 Bourg relais

 Bourg de proximité

 Village

 Pôles hiérarchisés dans l'armature territoriale

1. Pôle de vitalité central
2. Pôle de rayonnement secondaire ouest
3. Pôle d'attractivité nord
4. Pôle d'attractivité est
5. Pôle historique sud







## ► ORIENTATION 2 ◀

---

***Les Vosges Côté***

***« Qualité résidentielle, patrimoniale et architecturale »***



## ► MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE ET DE LA QUALITE DE VIE RESIDENTIELLE ◀

### ❑ MODERNISATION DE L'HABITAT ANCIEN, TANT PUBLIC QUE PRIVE

Promouvoir la **rénovation** des parcs anciens, tant public que privé et faire connaître les dispositifs d'aides et de subventions, en lien avec **la Plateforme Renovation Énergétique** (rénovation énergétique, amélioration du confort, adaptation, traitement de la précarité énergétique, de l'habitat indigne, des copropriétés ...), le dispositif départemental « Reconquête du Bâti en Milieu Rural (RBMR) » et le dispositif OPAH (Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat).

Permettre et encourager les rénovations énergétiques des logements existants, **dans le respect des caractéristiques architecturales et patrimoniales** des sites dans lesquels elles s'inscrivent.

Poursuivre le **programme intercommunal** pour améliorer et valoriser l'habitat ancien et soutenir le déploiement d'un service d'accompagnement des particuliers (accompagnement dans l'obtention des aides et subventions, dispense de conseils techniques, etc...).

**Organiser une stratégie de reconquête des logements vacants** : démolitions / reconstructions, déconstructions / aérations, transformation en habitat touristique.

### ❑ VALORISATION URBAINE ET VILLAGEOISE

Prévoir un développement des communes en s'appuyant sur les **caractéristiques paysagères du territoire**.

Assurer un **lien entre l'identité paysagère emblématique et l'évolution du développement urbain** en fonction des grandes unités paysagères, en veillant à des renforcements supplémentaires sur certains secteurs spécifiques.

Étendre le **rayonnement et l'attractivité des Petites Villes de Demain sur les localités autour** pour bénéficier à tous et assurer les **synergies en réseau avec la démarche Village A-Venir** (aujourd'hui avec Villotte, village expérimental).

Envisager le **renouvellement urbain avant l'extension**, mobiliser les **dents creuses** en priorité et lutter contre les **ruines** (étude de stratégie foncière).

Mettre en valeur le **patrimoine local** et lister les atouts patrimoniaux par village pour les faire connaître (Beaux Villages Lorrains : inscription de Châtilhon-sur-Saône, Les Thons en cours de réflexion).

Limiter et modérer la **consommation d'espaces** naturels, agricoles et forestiers à venir.

Préserver les **éléments remarquables du paysage** (arbre remarquable, alignement d'arbres ...).



## ❏ ENJEUX CONTEMPORAINS

---

Permettre le mariage entre **architecture traditionnelle et contemporaine** à condition que cela s'intègre dans le **paysage local**.

Encadrer l'**architecture moderne** en exigeant une **intégration paysagère** : couleurs, paysage, arbustes, matériaux ...

Encourager l'emploi d'**énergies renouvelables**.

Assurer un **développement raisonné** permettant de maintenir le cadre de vie.

Accompagner **les démarches d'habitat innovantes**, intergénérationnelles, écologiques, connectées, évolutives ...

Avoir une vigilance particulière au droit des **points hauts** et des **lignes de crêtes**, particulièrement exposées à toute nouvelle insertion paysagère impactante.

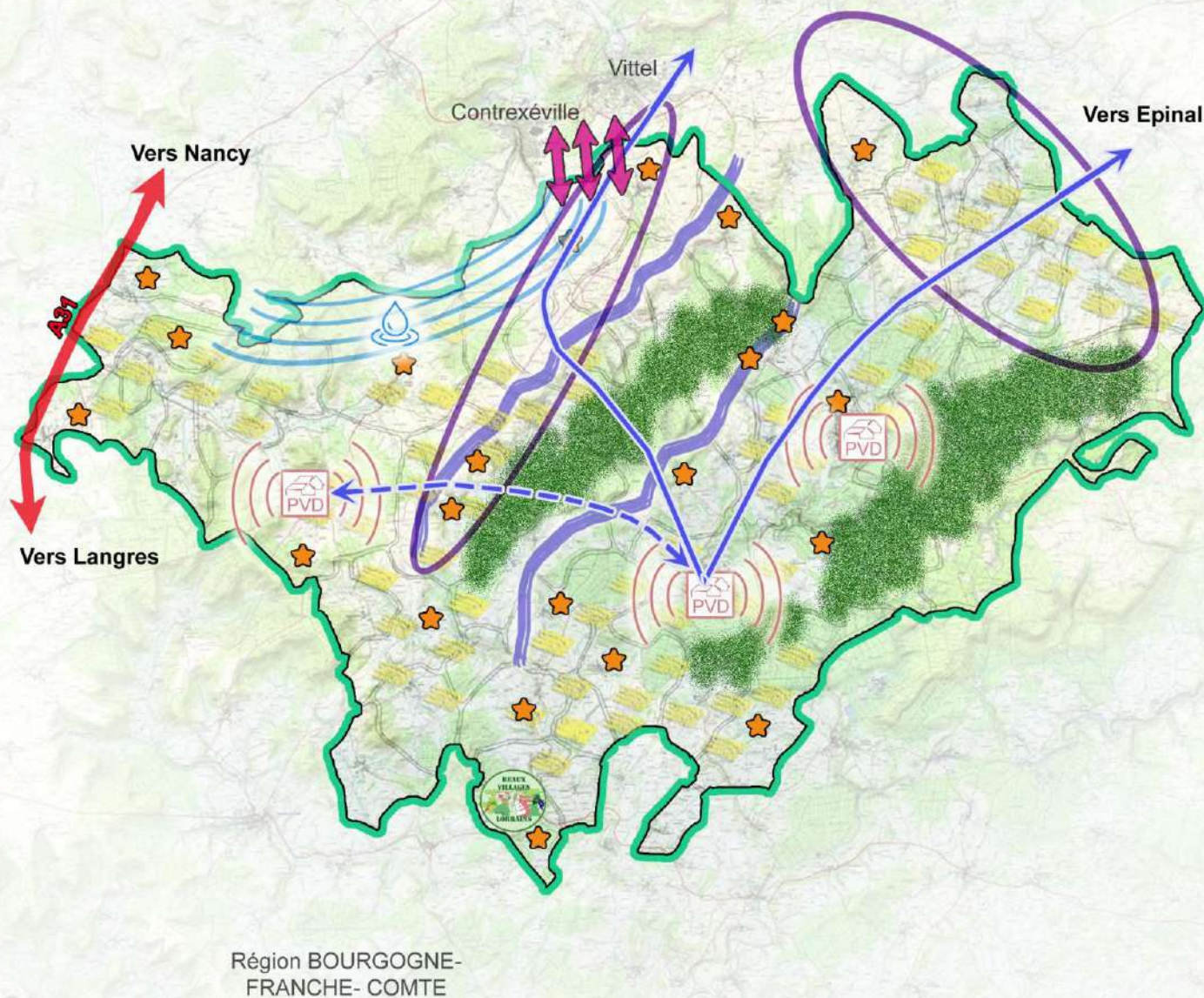
Préserver, soigner, sécuriser et valoriser certaines **entrées de village, notamment celles aux portes d'entrée du territoire**.





## LEGENDE

-  Périmètre du territoire intercommunal
-  Mettre en oeuvre une armature territoriale adaptée à l'identité et au fonctionnement du territoire
-  Considérer la place du territoire dans son bassin de vie et d'emplois et notamment sa proximité avec les pôles de Vittel et de Contrexéville
-  Valoriser les pôles touristiques et le patrimoine local (Monuments Historiques notamment)
-  Conforter et répondre aux besoins de l'activité agricole
-  Intégrer le développement du territoire à son relief de cuesta
-  Tenir compte des espaces boisés structurant le territoire et appréhender leur rôle économique, touristique, environnemental
-  Mettre en avant le patrimoine thermal
-  Etendre le rayonnement et l'attractivité des "Petites Villes de Demain"
-  Mettre en valeur le patrimoine du village Renaissance de Châtillon-sur-Saône
-  Prévoir des zones d'accélération prioritaires pour le développement éolien
-  Pérenniser les lignes de transports en commun actuelles
-  Déployer une nouvelle ligne de transports en commun vers l'Ouest (Lamarche)







## ► ORIENTATION 3 ◀

---

*Les Vosges Côté*  
*« Valorisation des ressources locales »*



### ❑ ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

---

Conforter les activités en place et répondre à la demande des entreprises locales pour éviter leur **délocalisation**.

Qualifier les zones d'activités par vocation pour affirmer leur **rayonnement économique**.

Mettre en valeur la **ZAC de Damblain (parc logistique et industriel)** en tant que plus vaste zone économique du Département des Vosges, voire du Grand Est (foncier disponible grâce à la réhabilitation de la friche de l'ancienne base militaire de l'OTAN).

Redimensionner les **zones d'activités économiques** existantes selon le besoin **sans les spécialiser** et redistribuer du foncier d'activités là où il y aurait davantage de besoin.

Renforcer la **dynamique commerciale et artisanale** territoriale **et accompagner les projets de développement** des entreprises industrielles, artisanales, agricoles et commerciales locales.

### ❑ TOURISME

---

Jouer tous les atouts du territoire en matière **d'attractivité touristique** et organiser une offre touristique tournée vers le **panel « nature, tourisme et culture »**.

Développer l'aide à l'accueil dans le privé pour faire de **l'hébergement** qualitatif.

Créer un ou des lieu(x) de **baignade** (rivières) et de rafraîchissement, et aménager les **bords de Saône** par endroit.

Organiser un plan d'aménagement et d'équipements de **sites de loisirs**.

### ❑ COMMERCE ET SERVICES

---

Organiser un **marché estival hebdomadaire** en lien avec le patrimoine local et les savoir-faire locaux.

Permettre l'implantation de **commerce en territoire rural**.

Revitaliser les **centres bourgs commerciaux** en lien avec les Petites Villes de Demain (Darney, Monthureux-sur-Saône et Lamarche).

Définir une **nouvelle vocation à l'antenne communautaire de Lamarche** (après la délocalisation des services) et en faire une « maison des savoir-faire » tournée vers l'environnement ou l'économie.



Veiller à l'**intégration paysagère** des bâtiments agricoles et des méthaniseurs.

Soutenir la **filière agro-alimentaire locale** (élevage, production de fromage) et **les circuits courts**.

Accompagner la mutation vers une **agriculture à forte valeur ajoutée**.

Faire vivre le **label « Forêt d'Exception »** sur le territoire.

Faire connaître et valoriser le **patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité** en matière de développement durable, basé sur les valeurs affirmées et partagées du patrimoine forestier : biodiversité, paysages, éléments culturels et sylvicoles, patrimoine social.

Organiser **un territoire privilégié d'innovation et d'expérimentation en matière de lutte contre le réchauffement climatique** (ex : puits de carbone, plantation d'espèces plus résistantes ...), de nouvelles pratiques d'accueil et de **tourisme durable**, de **gestion des milieux**, de **gestion sylvicole adaptée**.

Proposer **une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis-à-vis de l'espace forestier** : attrait paysager, accueil de tous les publics, pédagogie de la nature, lieu de ressourcement.

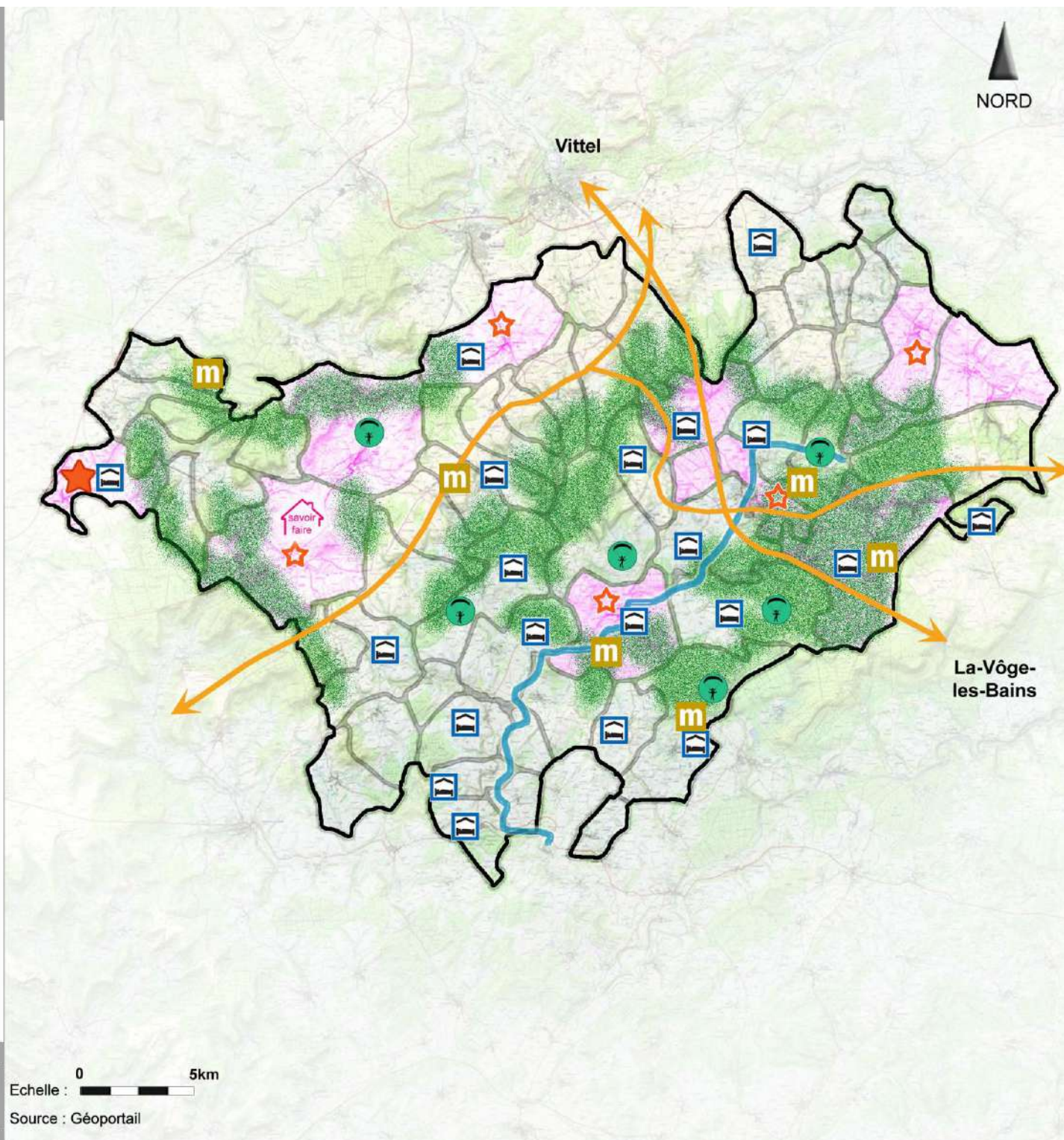
S'appuyer sur la valorisation des ressources locales en créant une véritable **dynamique locale « Bois énergie »**.

Développer les solutions de transformation et de valorisation du **bois**.



## LEGENDE

-  Périmètre du territoire intercommunal
-  Développer l'hébergement touristique de qualité
-  Mettre à profit la route thermale et les sentiers de Grande Randonnée
-  Mettre en avant le patrimoine culturel
-  Jouer les atouts du territoire et mettre en avant les activités sportives (*randonnées équestres, paramoteur, escalade, saut à l'élastique*)
-  Permettre le déploiement du commerce de proximité
-  Conforter les ZAE existantes sans les spécialiser
-  Mettre en valeur la ZAC de Damblain
-  Aménager les bords de Saône
-  Créer une maison des savoir-faire à Lamarche
-  Doter le territoire du label "Forêt d'Exception"







## ► ORIENTATION 4 ◀

---

*Les Vosges Côté*

*« Environnement, biodiversité et transition énergétique »*



### ❑ NATURE & GRAND PAYSAGE

Être vigilant sur la préservation des **zones humides**, le **retournement des prairies naturelles en zone Natura 2000**, les **vergers** et les **Espaces Naturels Sensibles**.

Veiller à la réhabilitation et la valorisation des **milieux aquatiques**.

Sauvegarder la **forêt** en lien avec le réchauffement climatique.

Mettre en valeur les **points de vue sur le panorama**, préserver les **cônes de vue** et les **belvédères paysagers** tant sur la Vôge que sur la vallée de la Saône (Bleurville, Lignéville, Nonville, Fignévelle, Jésonville...).

Identifier les **richesses patrimoniales naturelles locales**, les entretenir et les valoriser.

### ❑ ENVIRONNEMENT

Pérenniser les continuités et la perméabilité écologique liées à la **trame verte & bleue** et limiter la fragmentation des milieux naturels.

Préserver les **zones humides** et les cours d'eau en vue d'éviter la disparition d'espèces emblématiques (ex : amphibiens, avifaune, insecte aquatique ...).

Maintenir l'**éco-complexe prairial** (prairie, haies, zones humides, ripisylves) pour sauvegarder l'équilibre général du territoire.

Préserver les **massifs forestiers**, supports d'une trame pour les chiroptères, d'un habitat biologique pour des oiseaux emblématiques et d'une forêt d'exception.

Préserver la **trame prairiale**, support d'une polyculture / élevage adaptée et d'une biodiversité en bon état de conservation.

Lutter contre l'érosion de la biodiversité des sites du réseau **Natura 2000** : Bassigny – Gîtes à Chiroptères de la Vôge et veiller à sa préservation.

Renforcer le **réseau des espaces protégés** en partenariat avec les acteurs locaux.

Sanctuariser les **réservoirs de biodiversité** face à l'urbanisation, à l'exception des sites à chiroptères qui couvrent des espaces bâtis.

Enrayer la **perte de biodiversité** en protégeant les habitats naturels et les espèces animales ou végétales emblématiques, en préservant les corridors biologiques afin de résister aux aléas du réchauffement climatique et en replantant des **haies**.

Faire connaître par des actions pédagogiques de sensibilisation les **protocoles de plantation / replantation de haies champêtres** visant à préserver le bocage et à protéger les cultures et pâtures.



## ❑ RISQUES & NUISANCES

---

Préserver de toute urbanisation les **zones à risques** (inondations, coulées de boues ...) et interdire l'urbanisation en **zone inondable** des PPRI et dans les autres sites connus.

Définir les **zones inondables inconstructibles** sur l'ensemble du bassin du Mouzon, de la Saône et du Madon.

Sensibiliser les aménageurs et les particuliers aux **risques naturels** à enjeux faibles à moyens (glissement de terrain, gonflement des argiles, remontées de nappe, cavités, Radon) et aux techniques adaptées.

Réfléchir à la généralisation des **documents d'information communal sur les risques majeurs** (DICRIM).

Informers les riverains sur les nuisances des infrastructures et sur les mesures à mettre en œuvre, et limiter l'urbanisation à proximité des **infrastructures bruyantes**.

Prendre en compte les **sols pollués** en ne permettant l'urbanisation à usage d'habitation sans dépollution préalable.

Faciliter la mise en œuvre des moyens de lutte contre le **risque d'incendie de forêt en lien** avec les sapeurs-pompiers.

Maîtriser **l'exploitation du sous-sol** (carrières et gravières) en préservant notamment les espaces naturels remarquables (Forêt d'Exception, prairies naturelles).

## ❑ MONDE AGRICOLE ET FORESTIER

---

Soutenir **l'agriculture** et les **activités d'élevage**, garantes de l'équilibre prairial.

Veiller à restaurer les continuités biologiques sur les **plateaux agricoles** (renaturation, replantation de haies ...).

Permettre l'extension des sites agricoles actuels qui contribuent au développement économique du territoire.

Autoriser l'implantation de nouveaux sites agricoles pour l'élevage, le maraîchage... et participer au renouvellement des générations.

Autoriser la **diversification de l'activité agricole** (point de vente directe, camping à la ferme) qui contribue à l'accueil touristique, à démontrer le savoir-faire local et à une alimentation locale du territoire.

Promouvoir **l'agroforesterie** et soutenir les **activités forestières** valorisant la ressource locale.

Préserver et restaurer la **trame forestière**, identité forte du territoire.

Accompagner les forestiers dans la régénération des **massifs forestiers de production** face aux dépérissements et au réchauffement climatique en respectant les composantes patrimoniales, en s'appuyant sur la régénération naturelle et la diversité d'essences, et en expérimentant de nouvelles essences.

Encourager la valorisation de la **biomasse forestière** (bois énergie), tout en préservant la biodiversité (vieux bois, bois mort ...).



## ❑ ENERGIE, CLIMAT ET GESTION DES DECHETS

---

Accompagner et encadrer les **projets d'énergies renouvelables** dans le respect des composantes naturelles et paysagères du territoire.

Encadrer et limiter le **développement éolien** aux plateaux agricoles, en excluant les aérogénérateurs des espaces forestiers et des sites Natura 2000, et en mettant en place un plan de démantèlement à long terme.

Accompagner et encadrer le **développement des méthaniseurs** en s'assurant au préalable de la desserte du site et en veillant au respect des composantes biologiques et paysagères du territoire.

Accompagner le **développement photovoltaïque** sur des espaces dégradés ou déjà artificialisés et les **projets d'agri-voltaïsme** maintenant une activité agricole prépondérante.

Réfléchir à la mise en place d'un **cadastre solaire** sur le territoire en lien avec le PLUiH.

Mettre en œuvre des **opérations de désimperméabilisation des sols**.

Accompagner les politiques de **lutte contre le réchauffement climatique** (gestion des déchets, énergie durable, verdissement urbain, transport multimodal, circuit court ...).

Poursuivre la politique de réduction, de tri et de valorisation des **déchets**.

## ❑ TRANSITION ENERGETIQUE

---

Assurer la **rénovation énergétique** des logements et intervenir sur les **bâtiments publics** afin de limiter les consommations énergétiques.

S'inscrire dans la démarche régionale de **réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) de 50% sur la décennie 2021-2030** et décliner les objectifs du Schéma Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Grand Est en ne dépassant pas 60 ha de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2030.

## ❑ GESTION DES EAUX

---

Renforcer la collecte et traitement des **eaux usées** et poursuivre la protection réglementaire des **captages d'eau potable** et les actions « Agri-Mieux ».

Préserver qualitativement et quantitativement la **ressource** de la nappe des Grès du Trias inférieur.

Préserver les **milieux aquatiques remarquables** : vallée de la Saône, du Madon et du Mouzon, ruisseaux forestiers, étangs de la Vôge.

Soutenir les opérations de restauration des **continuités hydro-écologiques**.

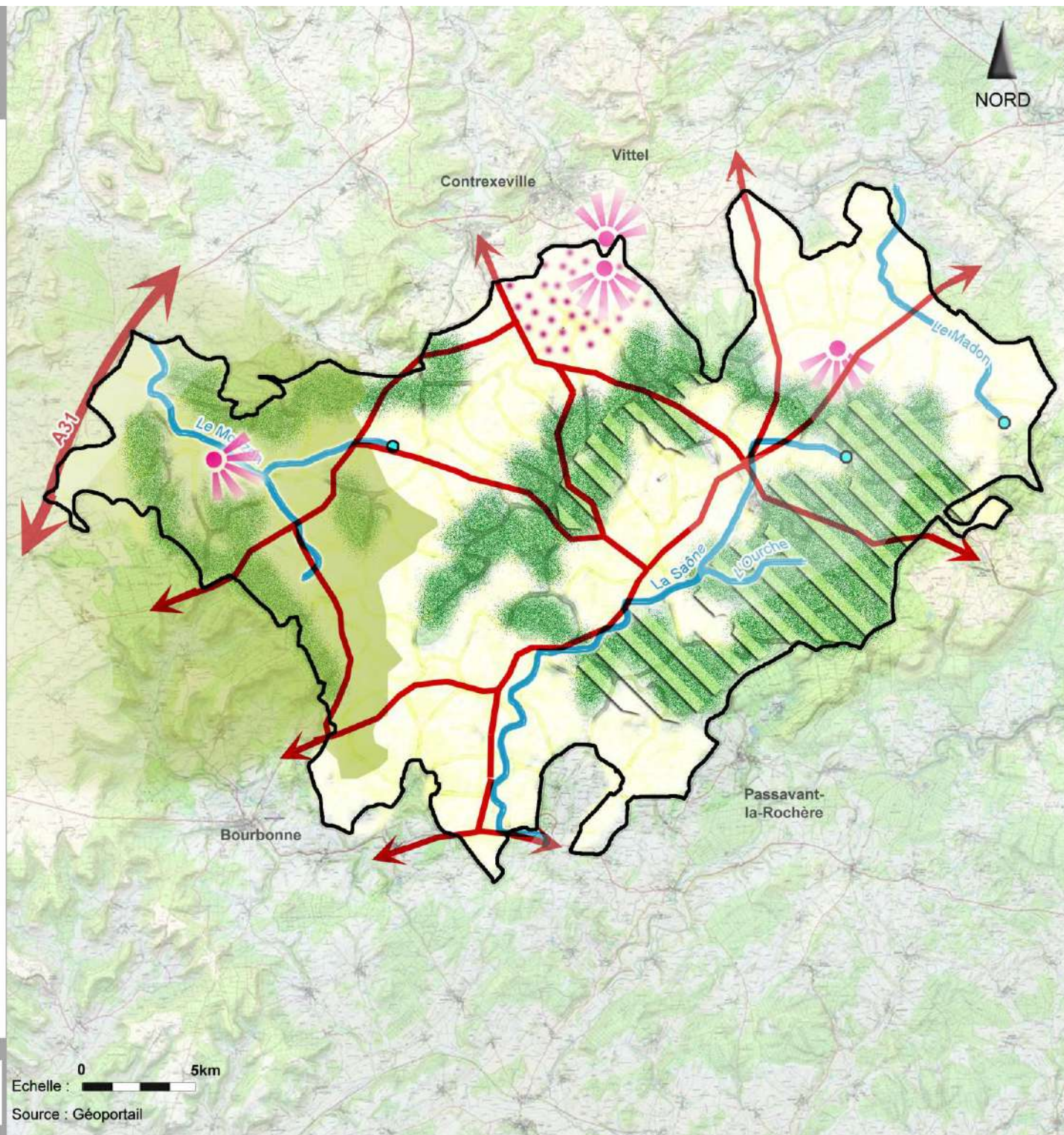
Animer et accompagner les politiques de **gestion des rivières** et la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (**GEMAPI**).





## LEGENDE

-  Périmètre du territoire intercommunal
-  Préserver les milieux aquatiques et les principaux cours d'eau dont leurs sources
-  Mettre à profit les principaux axes routiers de communication
-  Préserver les points de vue remarquables
-  Mettre en valeur la forêt de Darney (Label FODEX)
-  Sauvegarder les espaces forestiers
-  Préserver les espaces agricole, support de polyculture / élevage
-  Préserver la zone Natura 2000 de Bassigny (FR4112011)
-  Veiller à la conservation des vergers (arboriculture)





## ► ORIENTATION 5 ◀

---

*Les Vosges Côté*

*« Qualité du cadre de vie et du bien vivre ensemble »*





## ► ARTICULATION DES MOBILITES ET DES EQUIPEMENTS DU TERRITOIRE ◀

### ❑ SERVICES PUBLICS

---

Être **facilitateur** de la démarche et être **proactif**, **coordonner** les actions, **communiquer**, informer, **chapeauter**, organiser, la proximité via l'action du **Traversier**.

Conforter le maillage des **Maisons France Services** sur le territoire.

### ❑ MOBILITES

---

Mettre en place un outil utile et associatif pour organiser le covoiturage et créer des **aires de covoiturage** à l'échelle du territoire.

Organiser le transit agro-forestier tout en résolvant la problématique des **chemins communaux** abimés par les engins à moteur surdimensionnés.

Mettre à profit la **régie de transport communautaire** et créer une **nouvelle ligne de transport en commun vers l'ouest (Lamarche)**.

### ❑ PETITE ENFANCE & ENFANCE / JEUNESSE

---

Développer **une politique enfance/jeunesse** avec les associations et anticiper les besoins en termes de lieux d'accueil.

Maintenir et moderniser les **lieux d'accueil scolaires et périscolaires**.

### ❑ SANTE & SOLIDARITE

---

Conforter le réseau de **maisons de santé**.

Déployer le **Contrat Local de Santé**, lutter contre le **désert médical** et anticiper les besoins en termes de structures de santé.

### ❑ SPORTS & CULTURE

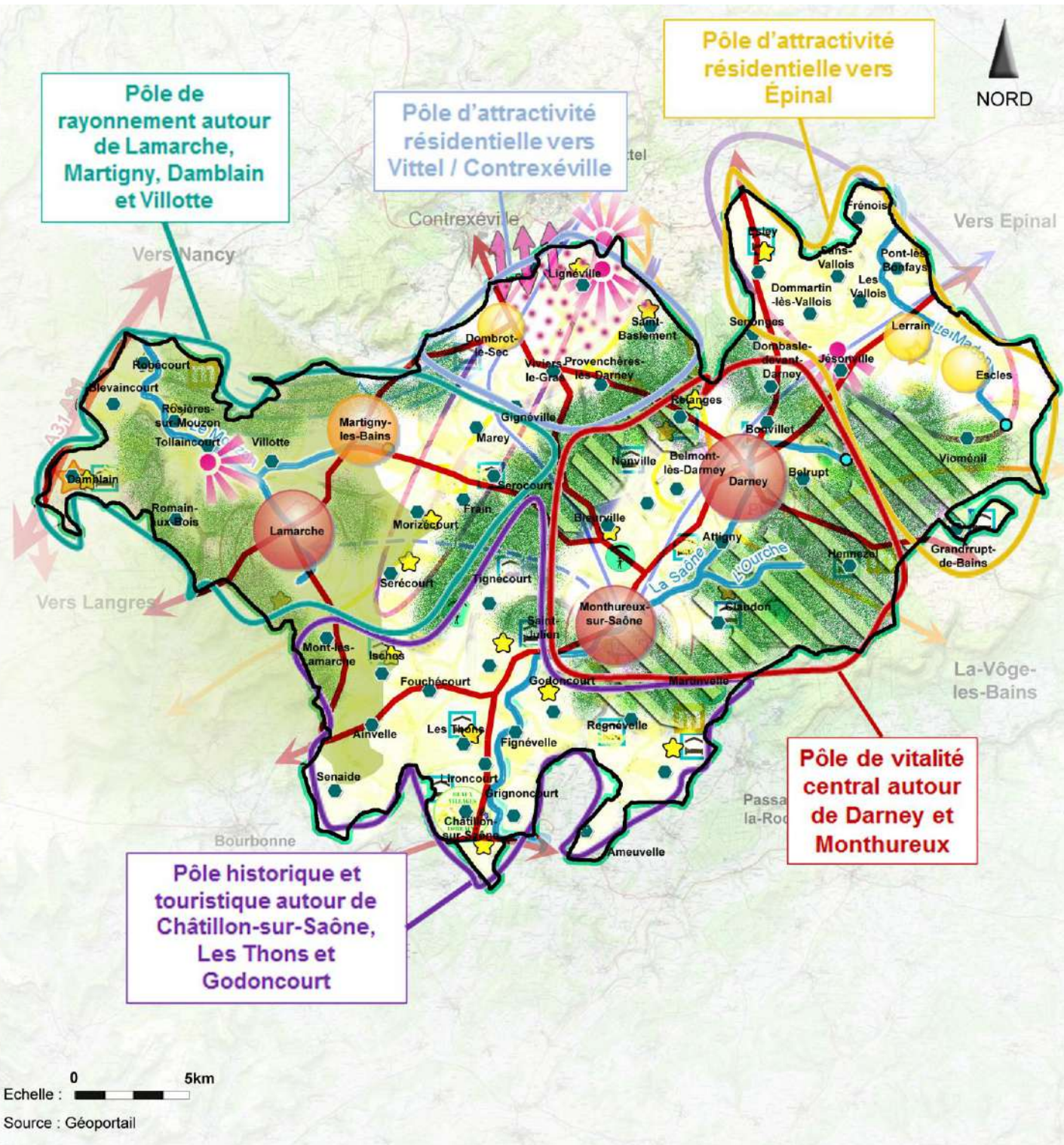
---

Consolider les **lieux de pratique** sportives et culturelles et de loisirs.

Concrétiser **l'ambition « nature / forêt »**, en accompagnant le déploiement de « La Belle Forêt » à Darney en tant que lieu d'accueil touristique, unité territoriale de l'ONF et siège du programme « Forêt d'Exception - Darney-La Vôge ».



## LEGENDE

 Périmètre du territoire intercommunal




## LEGENDE

|                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                        | Bourg centre                                                                      |
|                                                                                                                                                        | Bourg relais                                                                      |
|                                                                                                                                                        | Bourg de proximité                                                                |
|                                                                                                                                                        | Village                                                                           |
|                                                                                                                                                        | Pôles hiérarchisés dans l'armature territoriale                                   |
| <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Pôle de vitalité central</li> <li>2. Pôle de rayonnement secondaire ouest</li> <li>3. Pôle d'attractivité nord</li> <li>4. Pôle d'attractivité est</li> <li>5. Pôle historique sud</li> </ol> |                                                                                   |
|                                                                                                                                                        | Préserver les milieux aquatiques et les principaux cours d'eau dont leurs sources |
|                                                                                                                                                        | Mettre à profit les principaux axes routiers de communication                     |
|                                                                                                                                                       | Préserver les points de vue remarquables                                          |
|                                                                                                                                                      | Mettre en valeur la forêt de Darney (Label FODEX)                                 |
|                                                                                                                                                      | Sauvegarder les espaces forestiers                                                |
|                                                                                                                                                      | Préserver les espaces agricole, support de polyculture / élevage                  |
|                                                                                                                                                      | Préserver la zone Natura 2000 de Bassigny (FR4112011)                             |
|                                                                                                                                                      | Veiller à la conservation des vergers (arboriculture)                             |

|                                                                                       |                                                                                                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|    | Périmètre du territoire intercommunal                                                                                                        |
|    | Mettre en oeuvre une armature territoriale adaptée à l'identité et au fonctionnement du territoire                                           |
|    | Considérer la place du territoire dans son bassin de vie et d'emplois et notamment sa proximité avec les pôles de Vittel et de Contrexeville |
|    | Valoriser les pôles touristiques et le patrimoine local (Monuments Historiques notamment)                                                    |
|    | Conforter et répondre aux besoins de l'activité agricole                                                                                     |
|    | Intégrer le développement du territoire à son relief de cuesta                                                                               |
|    | Tenir compte des espaces boisés structurant le territoire et appréhender leur rôle économique, touristique, environnemental                  |
|    | Mettre en avant le patrimoine thermal                                                                                                        |
|    | Etendre le rayonnement et l'attractivité des "Petites Villes de Demain"                                                                      |
|   | Mettre en valeur le patrimoine du village Renaissance de Châtillon-sur-Saône                                                                 |
|  | Prévoir des zones d'accélération prioritaires pour le développement éolien                                                                   |
|  | Pérenniser les lignes de transports en commun actuelles                                                                                      |
|  | Déployer une nouvelle ligne de transports en commun vers l'Ouest (Lamarche)                                                                  |

